

## Saint-Max : le conseil soutient les opposants à Linky



Belle unanimité lundi soir au conseil municipal où toutes les délibérations ont été votées y compris par l'opposition et en particulier celle concernant les compteurs Linky installés par ERDF . Un sujet important évoqué lors d'une réunion publique d'information qui a rassemblé le 30 mars près de trois cents personnes au foyer culturel, où chaque partie prenante a été invitée à donner son point de vue avec cependant « une absence regrettée celle de l'ARS (Agence régionale de santé) » déclare le maire Eric Pensalfini , qui rappelle les arguments des opposants à Linky ; »atteinte à la vie privée, danger pour la santé ».

Il ajoute : « Je ne crois pas un instant que le but d'ERDF soit d'espionner la vie privée des habitants, mais en revanche je suis plus craintif sur les répercussions sur la santé », rappelant que Linky s'inscrit dans le cadre de la loi L 341-4 qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne du 13 juillet 2009.

Le conseil municipal autorise le maire à rédiger un courrier à l'AMF( association des maires de France) et l'autorise à prendre toutes les dispositions pour faire respecter l'opposition des habitants qui ne souhaitent pas , pour diverses raisons, que Linky soit installé à leur domicile, qu'ils soient en habitat individuel ou collectif ;.

Les autres délibérations sont plus techniques : rations d'avancement de grade pour le personnel, mise à jour des tableaux d'effectif, modification d'une commission municipale, demande complémentaire d'une subvention pour la restructuration de l'école élémentaire Victor-Hugo, convention de la crèche Frimousse,aveant à la crèche ribambelle, plan numérique 2016, invitation à Educap City, désaffectation et déclassement de la maison du centre sportif Henri-Cochet, adhésion au réseau gérontologique Gérard-Cuny.